



Versailles, le 01/11/2023

BULLETIN D'EXPERTISE LOCALE D'ALERTE METEOROLOGIQUE

Météo-France prévoit sur le département des Yvelines des phénomènes météorologiques dangereux classés en **ORANGE** liés à un événement de type **VENT**. Il convient d'être vigilant, de se tenir informé de l'évolution météorologique et de respecter les conseils émis.

1- Localisation et période :

Lieux concernés par l'événement : Département des Yvelines

Début de l'événement : Jeudi 02 novembre 00h30 (matin)

Fin de l'événement : Jeudi 02 novembre 07h00 (matin)

2- Description :

Situation actuelle : Tempête "CIARAN" en approche : vents violents, fortes pluies et fortes vagues sur le nord-ouest du pays à partir de mercredi soir.

Evolution prévue :

Passage en jaune à minuit. Passage en vigilance orange VENT temporairement de 01h à 06h du matin puis passage à nouveau en jaune prévu. Retour en vert attendu vers 18h le jeudi 02/11/23.

Département des Yvelines placé en vigilance orange VENT, début d'évènement en seconde partie de nuit vers 1h du matin.

Vent de secteur sud va se renforcer en fin de soirée.

Pic de l'épisode en seconde partie de nuit et fin de nuit. Rafales à 70-90km/H pointes à 100-110km/h.

Fin de l'épisode vers 6h demain matin, possibilité de prolongement en fin de matinée.

3- Qualification de l'événement :

Vents violents localisés

4- Conséquences possibles :

- Des coupures d'électricité et de téléphone peuvent affecter les réseaux de distributions pendant des durées relativement importantes.
- Les toitures et les cheminées peuvent être endommagées.
- Des branches d'arbre risquent de se rompre.
- La circulation routière peut être perturbée, en particulier sur le réseau secondaire en zone forestière.
- Les véhicules peuvent être déportés.
- Quelques dégâts peuvent affecter les réseaux de distribution d'électricité et de téléphone.

5- Conseils de comportements :

- Je protège ma maison et les biens exposés au vent.
- Je me tiens informé auprès des autorités.
- Je limite mes déplacements.
- Je prends garde aux chutes d'arbres et d'objets.
- Je n'interviens pas sur les toits.
- J'installe les groupes électrogènes à l'extérieur de la maison.

Pour en savoir plus, consultez les sites : <http://www.sante.gouv.fr/> et <http://www.inpes.sante.fr/>